



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIODIVERSITE POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Suite à la découverte récente de nombreux cas de mortalité de plusieurs espèces d'oiseaux sauvages migratrices ou non migratrices, dans la Dombes,

L'arrêté Préfectoral n° DDPP01-21-512 déterminant une zone de contrôle temporaire autour de plusieurs cas d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène dans la Faune Sauvage et les mesures applicables dans cette zone,

Cet arrêté définit les nouvelles zones de contrôle temporaires :

La commune de SAINT ANDRE DE CORCY est concernée par les mesures sur l'ensemble de son territoire

Cet arrêté prévoit également les mesures à prendre et applicables, à savoir notamment :

Article 2 : Recensement et visite des lieux de détention des volailles et autres oiseaux captifs

« Il est procédé au recensement de tous les détenteurs de volailles et autres oiseaux captifs à finalité non commerciale par les mairies des communes de la zone de contrôle temporaire

Article 3 : Mesures de prévention dans les lieux de détention

Les volailles et autres oiseaux captifs doivent être détenus à l'abri, que ce soit dans leurs locaux d'hébergement habituels ou dans d'autres lieux de l'exploitation, afin d'interdire les contacts potentiels avec les oiseaux sauvages.

Leurs alimentation et abreuvement ainsi que les silos et stockage d'aliments, et les litières sont protégés.

LES PROPRIETAIRES DE VOLAILLES, D'OISEAUX EN CONTACT AVEC L'EXTERIEUR (QUELQU'EN SOIT LE NOMBRE) DOIVENT SE FAIRE RECENSER EN MAIRIE

Cette mesure est indispensable pour favoriser la lutte contre la propagation de l'Influenza Aviaire et permet d'informer les propriétaires sur l'évolution des mesures et des précautions à prendre en temps réel.

Coupon dûment rempli à faire parvenir rapidement au service de police municipale

Soit par mail à police.municipale@saintandredecorcy.fr

ou à déposer à l'accueil de la Mairie (à l'attention de la police municipale)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Adresse mail :

Type de volatiles détenus :

ESPECE DETENUE	NOMBRE	DETENTION EN VOLIERE	DETENTION EN ENCLOS	DETENTION EN LIBERTE	DETENTION EN BATIMENT FERME
POULE					
CANARD					
CYGNE					
OIE					
DINDE					
PINTADE					
AUTRES (à préciser)					